



ARRETE MUNICIPAL N°202/2025
portant prolongation de la réglementation temporaire
de la circulation
et du stationnement rue de la Gare

6/211.2 – SG/KR

Le Maire de la Commune de BARTENHEIM,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions des articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU les arrêtés des 10 et 15 juillet 1974 modifiés, relatifs à la signalisation routière ;

VU le code de procédure pénale et notamment les articles 16, 17, 20 et 21 ;

VU l'arrêté municipal 193/2025 ;

CONSIDERANT qu'en raison des travaux réalisés par la Mairie de Bartenheim, D21I – rue de la Gare (Bartenheim) et qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent arrêté ;

ARRETE

ARTICLE 1

Du 18/08/2025 au 08/09/2025, D21I – rue de la Gare (Bartenheim), au niveau de la Banque Crédit Mutuel et de La Poste, les dispositions suivantes s'appliquent :

- la circulation de tous véhicules est interdite ;
- sauf riverains et commerces.

ARTICLE 2

Du 18/08/2025 au 08/10/2025, D21I – rue de la Gare (Bartenheim), la circulation des véhicules est alternée par feux de circulation.

ARTICLE 3

Une déviation par la rue des Fleurs et de l'Est et par la contournante de la rue de Blotzheim est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire défini en annexe.

ARTICLE 4

Les usagers de la route devront se conformer strictement à la signalisation et à la pré signalisation qui seront mises en place.

La signalisation du chantier et de ses accès est à la diligence de l'entreprise TPPS qui en est responsable. La zone des travaux devra être balisée afin d'être visible, de jour comme de nuit, par tous les usagers.

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- TPPS
- Brigade de Gendarmerie de Sierentz
- Brigade verte
- Centre de secours de Saint-Louis
- Centre routier de Bartenheim
- Publiée au recueil des actes administratifs de la mairie

Fait à Bartenheim, le 25 août 2025

Le Maire,
Bernard KANNENGIESER



Publié le

27 AOUT 2025